

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Les tenanciers veulent des mesures mieux adaptées à leur situation

ENTRE indemnités insuffisantes ou demandes d'ouverture pour les bars et snack-bars disposant de terrasse, l'association, qui les représente, interpelle le gouvernement.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

L'ASSOCIATION des tenanciers de bars et snack-bars du Gabon (ATBSG) a estimé, hier, devant l'immeuble interministériel, sise à Batterie IV, que le gouvernement doit donner à ces structures une marge de travail plus importante. En tenant, bien sûr compte, de la situation sanitaire actuelle.

"Nous sommes bien conscients des efforts des pouvoirs publics pour contenir la pandémie et protéger la population. Mais nous sommes aussi une composante de cette population et nous avons besoin de protection. Nous ne voulons pas passer d'une crise sanitaire à une crise sociale. Si rien n'est fait, nous allons y arriver tout doucement", a indiqué Bruno Abessolo, responsable de l'association précédemment mentionnée.

L'idée, pour l'association des tenanciers de bars et snack-bars du Gabon, serait d'autoriser ces derniers à utiliser leur terrasse, entre autres. "Durant l'assouplissement des premières mesures, les restaurants, disposant de terrasse, ont été autorisés à ouvrir. Pas nous. C'est pour cela que nous avons introduit des demandes d'audience auprès de notre ministre de tutelle pour trouver une solution à cette situation intenable. Pour le moment, nos relances sont restées lettre morte".

Ce n'est pas la première fois que les membres de l'ATBSG montent au créneau. Le 15 février dernier, ils s'étaient étonnés de la faible indemnité qui leur a été versée pour faire face à leur fermeture, par la faute du coronavirus, depuis près d'une



Photo: FBEM/L'Union

Les tenanciers tirent le diable par la queue.

année. Pour souligner leur mécontentement – ils avaient reçu des chèques allant de 250 à 300 000 francs CFA à toucher à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) –, ils s'étaient alors rendus devant l'immeuble abritant le cabinet de leur ministre de tutelle.

Pour freiner la flambée épidémique, le gouvernement avait décidé, le 12 février passé, de durcir les mesures de lutte contre le Covid-19. L'une d'elle visait à imposer la présentation d'un test Covid négatif de moins de cinq jours aux clients et aux personnels des restaurants. En l'état, les restaurateurs, regroupés au sein du Club tourisme de Libreville (CTL), ont rejeté à l'unanimité, à cause du coût élevé que devront supporter seuls les restaurants, cette décision. Pour l'ATBSG, la donne est un peu différente.

"Que le gouvernement exige un test PCR à nos clients ou pas, le plus important pour nous est de travailler. Le problème est qu'il prend des décisions sans consulter ceux qui vivent de l'activité en question. Aujourd'hui, bon nombre d'entre nous ont perdu leur commerce ou doivent se séparer de leurs employés. L'indemnité est bien, mais il faut l'améliorer et tenir compte de certains paramètres. Certes, il y a la pandémie, mais de quoi vit-on quand on vient de passer plusieurs mois à la maison? On voudrait vraiment que notre ministre de tutelle discute avec nous", a expliqué M. Abessolo.

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT.

AGENCE NATIONALE DE FORMATION
ET D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

DIRECTION GENERALE

N° 028 /MEFPTFP/PPG/ANFEP/DG/cab

AVIS DE CONCOURS

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels porte à la connaissance du public que le concours d'entrée au Centre International Multisectoriel de Formation et d'Enseignement Professionnels de Nkok se tiendra sur l'ensemble du territoire national le samedi 13 mars 2021.

Les formations ouvertes concernent les filières, les diplômes et les niveaux de recrutement ci-après :

Filières	Niveau minimum de recrutement	Durée de la formation	Diplôme préparé	Capacité d'accueil
Génie Mécanique	Classe de 4 ^e des lycées et collèges	18 mois	Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)	160 places
Génie Electrique et Electronique				
Ingénierie de la Maintenance automobile				
Ingénierie du Soudage				

Les inscriptions se dérouleront du 15 au 27 février 2021 de 08h à 16h00 au Complexe Basile Ondimba, pour Libreville, dans les centres de formation professionnelle de l'intérieur du pays, au Lycée Janvier NGUEMA MBOUMBA à Lambaréné et au Lycée NYONDA MAKITA de Mouila.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces ci-après :

- 1 fiche d'inscription dûment remplie ;
- 2 photos d'identité couleur récentes ;
- 1 photocopie légalisée de l'acte de naissance ;
- 1 attestation ou un certificat de scolarité ;
- 1 certificat médical datant de moins de 3 mois ;
- 1 quittance de paiement de frais de participation de dix mille (10 000) francs CFA.

Il est à noter que l'ouverture des nouveaux Centres de Formation et d'Enseignement Professionnels de Mvengué et de Tchengué se fera au premier trimestre 2022.

Fait à Libreville, le

12 FEV. 2021



Nadine Patricia ANGUILE ép. OBAME